

CENTRE DE FORMATION WALLISER

CACES® R490 – Grues de chargement – Manuelle et Télécommande – Initiale –

REF. CER W. BTP 01

INDICE 4 du 11/04/24

FORMATION EN SOUS-TRAITANCE

CENTRE DE FORMATION
WALLISER

200 rue de Richwiller
68260 KINGERSHEIM

03 89 37 38 51

contact.cfpwalliser@gmail.com

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Permettre d'acquérir les compétences nécessaires (théoriques et pratiques) à la conduite de grue auxiliaire de chargement en sécurité et être préparé aux tests CACES ® pour la catégorie demandée et à la délivrance de l'autorisation de conduite conformément à la recommandation CNAMTS R®490

PROGRAMME DE LA FORMATION

Connaissances théoriques

Réglementation et textes de la sécurité sociale :

- Identifier les différentes instances et organismes de prévention : IT, CRAM, Médecine du travail, OPPBTP, contrôle technique, CHSCT
- Expliciter les conditions pour pouvoir utiliser une grue auxiliaire (marquage de matériel, notice d'utilisation, autorisation de conduite, vérifications et entretien...)
- Citer les rôles et responsabilités du chef de chantier ou représentant du client, du conducteur, de l'élingueur

Classification et technologie :

- Identifier les caractéristiques fonctionnelles et les conditions d'utilisations courantes des grues auxiliaires
- Citer les différents organes de service et dispositifs de sécurité, leur technologie et leur fonction

Sécurité :

- Identifier les principaux risques lors de l'utilisation de la grue auxiliaire : chute de la charge, renversement, heurts ; et définir la conduite à tenir pour les éviter
- Identifier les principaux risques liés à l'environnement (vent, gel, brouillard, lignes électriques, circulation, obstacles... ; et définir la conduite à tenir pour les éviter
- Connaître les règles de conduite, de circulation, de stationnement à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise, de signalisation de chantier temporaire
- Utiliser les informations données par la lecture de la plaque de charges et en déduire les conditions de stabilité
- Interpréter la signification des différents pictogrammes et panneaux de signalisation,
- Connaître les distances de sécurité avec les conducteurs électriques
- Connaître les vérifications et les opérations de maintenances de son ressort

DETAILS DE LA FORMATION

- 21 heures soit 3 jours
- 8h00 - 12h00
13h00 - 16h00

LIEU DE LA FORMATION

CENTRE DE FORMATION
WALLISER
200 rue de Richwiller
68260 KINGERSHEIM

TARIF Nous consulter

CENTRE DE FORMATION WALLISER

CACES® R490 – Grues de chargement – Manuelle et Télécommande – Initiale – REF. CER W. BTP 01 INDICE 4 du 11/04/24

PROGRAMME DE LA FORMATION (suite)

Connaissances pratiques :

Adéquation :

- Vérifier l'adéquation de la grue auxiliaire à l'opération de manutention envisagée

Vérification :

- Effectuer les vérifications et les opérations nécessaires avant la prise de poste et de fin de poste

Positionnement :

- Caler et mettre en place les stabilisateurs, vérifier l'horizontalité du véhicule
- Réaliser les manœuvres de positionnement avec souplesse et précision

Manœuvre :

- Utiliser différents dispositifs porte-charge
- Effectuer les différents mouvements décomposés en positionnant la charge à un endroit précis visible
- Effectuer les différents mouvements synchronisés en positionnant la charge à un endroit précis visible
- Maîtriser le balancement de la charge
- Prendre et poser la charge en un endroit précis non visible en respectant les gestes de commandement et de communication
- Réaliser les manœuvres de levage avec souplesse et précision
- Remettre la grue auxiliaire en position transport avant chaque déplacement
- Repérer les anomalies et difficultés rencontrées afin de les signaler à sa hiérarchie

Maintenance :

- Effectuer les opérations de maintenance de premier niveau

Evaluation théorique et pratique

Conformément à la recommandation R490, contrôle des connaissances et savoir-faire.

Conditions particulières : EPI OBLIGATOIRES (Casques, Chaussures, gants, tenue de travail, Protection auditive...)

PUBLIC VISE & PREREQUIS

- Tout public expérimenté ou non, appelé dans le cadre de ses fonctions à utiliser des grues de chargement
- Être âgé de 18 ans minimum et être apte médicalement
- Compréhension orale et écrite du français.

RESULTATS ATTENDUS

- Réussite aux tests théorique et pratique permettant l'obtention du Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité - CACES®.
- Le CACES est valable 5 ans.

ACCESSIBILITE

- Après avis du médecin du travail, cette formation est accessible aux personnes en situation de Handicap

CACES® R490 – Grues de chargement – Manuelle et Télécommande – Initiale –

REF. CER W. BTP 01 INDICE 4 du 11/04/24

ENCADREMENT

- Nos formateurs ont plus de 25 ans, sont titulaires des CACES® R490, ont suivi, préalablement à l'exercice de leurs fonctions, les formations nécessaires pour assurer les formations obligatoires dans de bonnes conditions, notamment en matière de pédagogie.
- Nos testeurs :
 - o sont titulaires des CACES® R490
 - o maîtrisent les exigences techniques du référentiel et de l'organisation des tests pour toutes les catégories pour lesquelles ils sont validés.
 - o sont titulaires de l'attestation de suivi de la formation « Acquérir les bases en prévention des risques professionnels »

MOYENS PEDAGOGIQUES & TECHNIQUES

- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Aires d'évolution spécialement aménagées.
- Engins de chantier
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

EVALUATION DE LA FORMATION

Feuilles de présence émargées par les stagiaires et le formateur

- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...
- Conditions de réussite : avoir suivi dans son intégralité la formation et avoir satisfait au test théorique et pratique

SANCTION DE LA FORMATION ET CONDITIONS DE REUSSITE

- CACES® R490 – Grues de chargement d'une validité de 5 ans.

La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention :

- d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test,
- et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués.

La réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention :

- d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test,
- et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués,